

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE SEIZIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-TROIS SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MICHEL THORN PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-NEUF HEURES ET EST EXCEPTIONNELLEMENT TENUE À HUIS CLOS EN VISIOCONFÉRENCE.

**Sont présents formant quorum :**

Michel Thorn, président, représentant de Saint-Joseph-du-Lac  
Manon Robitaille, vice-présidente, représentante de Deux-Montagnes  
Marc-André Daoust, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac  
Chantal Chartrand, représentante de Pointe-Calumet

**Est également présent :**

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes  
Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

[Résolution RT 001-01-2023](#)

1.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2023**

**Il est proposé par madame Manon Robitaille**

**Et unanimement résolu** d'adopter l'ordre du jour de la séance du 16 janvier 2023 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

● **PROCÈS-VERBAL**

[Résolution RT 002-01-2023](#)

2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022**

**Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust**

**Et unanimement résolu** que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2022. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

[Résolution RT 003-01-2023](#)

2.2 **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ TECHNIQUE DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES**

**Il est proposé par madame Chantal Chartrand**

**Et unanimement résolu** que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du procès-verbal de la rencontre du comité technique, constitué des représentants d'Aquatech et des représentants techniques des villes et municipalités membres de la Régie, suivants :

- Rencontre du 10 janvier 2023

Les membres du conseil d'administration confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

## ● ADMINISTRATION

### Résolution RT 004-01-2023

#### 3.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2023

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Et **unanimentement résolu** d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 16-01-2023 au montant de **14 764.05 \$**. La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

### Résolution RT 005-01-2023

#### 3.2 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust

Et **unanimentement résolu** d'approuver la liste des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2023 et d'en autoriser le paiement aux fonds d'administration comme suit :

Poste GL	Fournisseurs	Montant budgété
02-415-00-331	Bell Canada	860 \$
02-415-00-414	Frais administration	43 800 \$
02-415-00-422	Assurances	24 672 \$
02-415-00-446	Ordures	13 000 \$
02-415-00-681	Hydro-Québec	185 000 \$
	<b>Total</b>	<b>267 332 \$</b>

## ● EXPLOITATION

### Résolution RT 006-01-2023

#### 4.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, par sa résolution RT-097-11-2022, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants de la firme doivent déposer à la Régie un rapport d'activités mensuel conformément aux clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Philippe Cordey;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Et **unanimentement résolu** que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du rapport mensuel du mois de novembre 2022.

Les rapports sont joints au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

#### Résolution RT 007-01-2023

#### 4.2 DÉPÔT DU RAPPORT DE COMPILATION DES DÉBITS DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2022

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du rapport de compilation des débits de l'usine de traitement des eaux usées de la station d'épuration et la répartition entre les municipalités membres pour le mois de novembre 2022.

##### Débits du mois de novembre 2022

	Deux-Montagnes	Ste-Marthe-sur-le-Lac	St-Joseph-du-Lac	Pointe-Calumet	Débitmètre
Vol. total	374 443	110 840	72 774	6 925	564 982
Répartition	66,28 %	19,62 %	12,88 %	1,23 %	100 %
Moy/jr	12 481	3 695	2 426	231	18 833

#### Résolution RT 008-01-2023

#### 4.3 DÉPÔT DU RAPPORT DE MESURE DE BOUES AUX ÉTANGS AÉRÉS

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux doivent être réalisés annuellement afin de procéder à une mesure des boues accumulées aux étangs aérés;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust

Et unanimement résolu que le conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prenne acte du rapport de mesure de boues, daté de novembre 2022, préparé par la firme SIMO Management Inc., pour la Régie de traitement des eaux de Deux-Montagnes comme suit :

##### COMPARAISON AVEC LES RÉSULTATS ANTÉCÉDANTS

Le tableau 4 présente l'évolution des taux d'occupation des étangs déterminés lors des dernières mesures

Étang	Section	2018 %	2019 %	2020 %	2021 %	2022 %
Étang #1	A	17,6	28,7	23,7	22,7	24,5
	B		39,5	23,0	29,8	27,3
Étang #2	A	12,2	40,0	31,9	35,0	23,0
	B		25,9	26,9	33,5	23,3
Étang #3	A	N/D	28,1	19,8	34,7	11,8
	B		28,3	20,9	32,0	22,4

Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

#### Résolution RT 009-01-2023

#### 4.4 ACHAT DE SULFATE D'ALUMINIUM POUR L'ANNÉE 2023

**CONSIDÉRANT** le mandat de la ville de L'Assomption pour procéder un appel d'offres regroupés pour les produits chimiques des municipalités et des Régies de la Rive-Nord ;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions reçues date du 3 novembre 2022 par les représentants de la ville de L'Assomption ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la ville de L'Assomption, responsable de l'achat regroupé, par le biais du rapport d'ouverture des soumissions joint aux présentes, daté du 3 novembre 2022, d'octroyé le contrat pour l'achat des produits chimiques pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 au plus bas soumissionnaire conforme par item ;

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire pour la fourniture de sulfate d'aluminium à 48,8% a été Kemira Water Solutions Canada Inc. à un taux de 0.323 \$ / kg liquide ;

**En conséquence,**

**Il est proposé par madame Chantal Chartrand**

**Et unanimement résolu** de mandater Kemira Water Solutions Canada Inc. à titre de fournisseur du sulfate d'aluminium liquide à 48.8 % pour l'année 2023 à un taux de 0.323 \$ / kg liquide (2022= 0.2410 \$ / kg liquide).

**QUE** le coût par kg pour l'année 2023 représente une augmentation de 35 % par rapport à l'année précédente.

**Il est également résolu** d'allouer un budget d'au plus 175 000 \$ aux fins de procéder à l'achat d'environ 540 000 kg de sulfate d'aluminium liquide.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-635.

#### **Résolution RT 010-01-2023**

#### **4.5 RENOUVELLEMENT DU MANDAT RELATIF AU CONTRÔLE PARASITAIRE**

**Il est proposé par madame Manon Robitaille**

**Et unanimement résolu** de mandater l'entreprise Extermination et capture Rive-Nord aux fins d'effectuer le contrôle parasitaire de l'immeuble pour l'année 2023, pour une somme de 2 100 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-522.

#### **● PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

#### **● DÉPÔT DES CORRESPONDANCES**

#### **● POINTS À DISCUTER**

- Variateur de vitesse : conclusion à la suite du rapport d'inspection

● LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RT 011-01-2023

8.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023

L'ordre du jour étant épuisé,

**Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust**

**Et unanimement résolu** que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19 h 38.

---

Michel Thorn  
Président

---

Stéphane Giguère  
Secrétaire